

**FIRST PHOSPHATE CORP.**  
**(anciennement First Potash Corp.)**

**États financiers annuels**

**28 février 2023 et 28 février 2022**

(Exprimés en dollars canadiens)

	<b><u>Page</u></b>
<b><u>INDEX</u></b>	
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE	3
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL	7
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICITAIRES)	8
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	10-32

---

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Aux actionnaires  
de First Phosphate Corp.

### *Opinion*

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de First Phosphate Corp. (anciennement First Potash Corp.) (la " Société "), qui comprennent les états de la situation financière aux 28 février 2023 et 2022, et les états de la perte et du résultat étendu, de la variation des capitaux propres (négatifs) et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 28 février 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (" IFRS ").

### *Bases de notre opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie applicables à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'année en cours. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous ne fournissons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-dessous est la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport d'audit.

### *Évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation ("actifs de prospection et d'évaluation")*

Comme indiqué dans la note 10 des états financiers, la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation de la société s'élevait à 3 644 234 dollars au 28 février 2023. Comme le décrivent plus en détail les notes 3 et 4 des états financiers, la direction évalue les indicateurs de dépréciation des actifs d'E&E à chaque période de référence.

Les principales raisons pour lesquelles nous avons déterminé que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs d'E&E est une question clé de l'audit sont que la direction a fait preuve de jugement lors de l'évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs d'E&E, en particulier en ce qui concerne la valeur comptable des actifs, qui est influencée par l'intention et la capacité de la société à poursuivre l'exploration et l'évaluation de ces actifs. Cela a entraîné un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part des auditeurs dans la mise en œuvre de procédures visant à évaluer les preuves d'audit relatives aux jugements portés par la direction dans leur évaluation des indicateurs de dépréciation qui pourraient donner lieu à la nécessité de préparer une estimation de la valeur recouvrable de l'actif d'E&E.



L'examen de cette question a impliqué la mise en œuvre de procédures et l'évaluation d'éléments probants dans le cadre de la formation de notre opinion générale sur les états financiers consolidés. Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :

- l'acquisition d'une compréhension des contrôles clés associés à l'évaluation des actifs d'E&E en vue de détecter des indicateurs de dépréciation
- l'évaluation de l'appréciation des indicateurs de dépréciation par la direction
- L'évaluation de l'intention des actifs d'E&E par le biais de discussions et de communications avec la direction.
- Examiner les dépenses récentes de la société et les budgets de dépenses pour les périodes futures.
- Évaluer le respect des accords, notamment en examinant les accords d'option et en se portant garant des paiements en espèces et des émissions d'actions.
- Obtenir, sur la base de tests effectués sur des sites web gouvernementaux, des confirmations de titres pour s'assurer que les droits miniers sous-jacents aux actifs d'exploration et d'exploitation sont en bonne et due forme.

#### ***Autres informations***

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport d'audit comprennent le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si elles présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent comporter des inexactitudes significatives.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que ces autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité d'exploitation et de l'application du principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entreprise ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada permette toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexacts ou le contournement du contrôle interne.

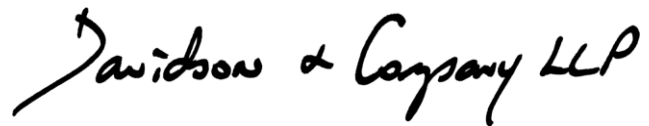
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener la société à ne plus être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui permette d'obtenir une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris toute déficience significative dans le contrôle interne que nous avons identifiée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration attestant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous leur communiquons toutes les relations et autres questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, sur les mesures de sauvegarde correspondantes.

À partir des questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes pour l'audit des états financiers de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages qu'elle présenterait pour l'intérêt public.

L'associé responsable de l'audit ayant donné lieu au présent rapport d'audit indépendant est Daniel Nathan.



Vancouver, Canada  
28 juin 2023

Comptables professionnels agréés

**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
(Exprimés en dollars canadiens) AU

Actifs	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<b>Actif à court terme</b>	1 180 318	-
Liquidités (Note 6)		
Liquidités soumises à restrictions (Note 6)	35 000	-
Charges payées d'avance (Note 7)	800 600	-
Autres créances	189 866	-
	<b>2 205 784</b>	-
<b>Actifs à long terme</b>	83 060	-
Investissements (Note 8)		
Actifs d'exploration et d'évaluation (Note 11)	3 644 234	-
	<b>3 727 294</b>	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 933 078</b>	-
<b>Passif et capitaux propres (déficit)</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes à payer	146 658	60 178
Charges à payer	272 757	12 500
Passif au titre des primes d'émission d'actions accréditatives (Note 12)	91 333	-
	<b>510 748</b>	<b>72 678</b>
<b>Total du passif</b>	<b>510 748</b>	<b>72 678</b>
<b>Capitaux propres (insuffisance)</b>		
Capital-actions (Note 13)	16 923 000	8 927 636
Surplus d'apport (Note 13)	2 086 279	1 466 528
Actions à émettre (Note 13)	68 257	-
Déficit	(13 655 206)	(10 466 842)
<b>Total des capitaux propres (insuffisance)</b>	<b>5 422 330</b>	<b>(72 678)</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres (déficit)</b>	<b>5 933 078</b>	-

Nature des activités (Note 1)

Continuité de l'exploitation (Note 2)

Événements postérieurs à la clôture (Note 18)

Approuvé et autorisé par le Conseil d'administration le 26 juin 2023

“BENNETT KURTZ”

Administrateur

“JOHN PASSALACQUA”

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

**ÉTATS DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL**  
(Exprimés en dollars canadiens)

	<b>Pour l'année se terminant</b>	
	<b>28 février 2023</b>	<b>28 février 2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Dépenses</b>		
Exploration minière et métallurgie (Note 11)	1 184 443	-
Rémunération fondée sur des actions (notes 13 et 14)	542 805	-
Développement des affaires	377 387	-
Honoraires professionnels	371 631	54 738
Frais de gestion (Note 14)	308 389	-
Frais d'administration générale	202 233	-
Frais de réglementation et de conformité	159 254	9 779
Frais de conseil	57 366	-
Honoraires des administrateurs (Note 14)	66 500	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>(3 270 008)</b>	<b>(64 517)</b>
<b>Autres revenus</b>		
Gain sur l'amortissement du passif de la prime d'émission d'actions accréditatives (Note 12)	74 767	-
Gain sur la comptabilisation de la juste valeur d'un prêt	6 877	-
<b>Perte nette et perte globale</b>	<b>(3 188 364)</b>	<b>(64 517)</b>
<b>Perte par action ordinaire - de base et diluée</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,11)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	<b>25 372 346</b>	<b>598 718</b>

Les nombres d'actions ont été ajustés rétroactivement pour refléter la consolidation des actions ordinaires de la société sur la base d'une nouvelle action pour cinq cents anciennes actions à compter du 1er juin 2022 (voir note 13).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICITAIRES)

Pour les exercices terminés le 28 février 2023 et le 28 février 2022

(Exprimés en dollars canadiens)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport \$	Actions émettre \$	àDéficit \$	Total \$
	Nombre d'actions	Montant \$				
<b>Solde au 28 février 2021</b>	<b>598 718</b>	<b>8 927 636</b>	<b>1 466 528</b>	-	<b>(10 402 325)</b>	<b>(8 161)</b>
Perte de l'exercice	-	-	-	-	(64 517)	(64 517)
<b>Solde au 28 février 2022</b>	<b>598 718</b>	<b>8 927 636</b>	<b>1 466 528</b>	-	<b>(10 466 842)</b>	<b>(72 678)</b>
Actions émises dans le cadre d'un placement privé	40 182 004	6 997 900	-			6 997 900
Passif des primes d'émission d'actions accréditatives		(166 100)				(166 100)
Frais d'émission d'actions Actions émises pour l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation		(458 863)	103 011			(355 852)
Actions émises en tant qu'honoraires d'intermédiation pour des actifs de prospection et d'évaluation		14 000				14 000
Actions émises pour des services Rémunération sous forme d'actions	100 000	35 000	542 805			35 000 542 805
Options exercées	500 000	13 927	(3 927)			10 000
Actions à émettre			(22 138)	68 257		46 119
Perte de l'exercice					(3 188 364)	(3 188 364)
<b>Solde au 28 février 2023</b>	<b>48 318 722</b>	<b>16 923 000</b>	<b>2 086 279</b>	<b>68 257</b>	<b>(13 655 206)</b>	<b>5 422 330</b>

Les nombres d'actions ont été ajustés rétroactivement pour refléter la consolidation des actions ordinaires de la société sur la base d'une nouvelle action pour cinq cents anciennes actions à compter du 1er juin 2022 (voir note 13).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(Exprimés en dollars canadiens)**  
**Pour l'exercice se terminant le**

	<b>28 février 2023</b>	<b>28 février 2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Activités d'opération</b>		
Perte pour l'année	(3 188 364)	(64 517)
Dépenses non monétaires :		
Rémunération fondée sur des actions	542 805	-
Actions émises en contrepartie de services	35 000	-
Gain sur la comptabilisation de la juste valeur du prêt	(6 877)	-
Désactualisation de l'emprunt	6 877	-
Gain sur l'amortissement du passif lié aux primes d'émission d'actions accréditives	(74 767)	-
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Autres créances	(189 866)	-
Dépenses payées d'avance	(800 600)	-
Comptes à payer	86 480	-
Charges à payer	260 257	38 336
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation</b>	<b>(3 329 055)</b>	<b>(26 181)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Investissements à long terme	(83 060)	-
Achat d'actifs de prospection et d'évaluation	(1 820 734)	-
Encaisse affectée (investissement dans un CPG détenu en garantie)	(35 000)	-
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement</b>	<b>(1 938 794)</b>	<b>-</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'actions	6 997 900	-
Frais d'émission d'actions	(355 852)	-
Émission d'actions par l'exercice d'options	10 000	-
Remboursement d'un emprunt	(250 000)	-
Produit de l'émission d'un billet à ordre	850 000	-
Remboursement du billet à ordre	(850 000)	-
Produits de l'émission d'actions	46 119	-
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>6 448 167</b>	<b>-</b>
<b>Variation nette de l'encaisse pour l'exercice</b>	<b>1 180 318</b>	<b>(26 181)</b>
<b>Encaisse, début de l'année</b>	<b>-</b>	<b>26 181</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>1 180 318</b>	<b>-</b>

**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Exprimés en dollars canadiens)

Pour les exercices se terminant  
28 février 2023      \$      28 février 2022  
2023                      \$                      \$

---

**Informations complémentaires sur les flux de trésorerie**

Actions émises pour les honoraires d'intermédiation dans propriétés minières	14,000	-
Comptabilisation du passif lié aux actions accréditives	166,100	-
Achat d'actifs de prospection et d'évaluation par émission d'actions	1,559,500	-
Bons de souscription émis pour les honoraires d'intermédiation	103,011	-
Transfert du surplus d'apport lors de l'exercice d'options	3,927	-
Transfert du surplus d'apport lors de l'exercice de bons de souscription	22,138	-
Emprunt à payer émis pour des propriétés minières	250,000	-

La Société a payé 0 \$ en impôts et 12 171 \$ en intérêts pour l'exercice terminé le 28 février 2023 (2022 - 0 \$ et 0 \$, respectivement).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

### **1. Nature des activités**

First Phosphate Corp. (la " société ") a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique pour changer son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du bureau d'enregistrement de la société est la suivante : 1055 West Georgia Street, 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 4N7. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2023, la société a acquis et exploré des propriétés minières de phosphate de roche ignée dans la région du Saguenay, au Québec, dans le but de développer et de produire de l'acide phosphorique utilisé dans les batteries au phosphate de fer-lithium (" FPL ") destinées à l'industrie des véhicules électriques.

Le 26 mars 2021, la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont chacune émis une ordonnance révoquant les ordonnances d'interdiction d'opérations qu'elles avaient précédemment émises à l'égard des titres de la société. La société a déposé une demande d'inscription à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la CSE) et a reçu l'approbation d'inscrire ses actions ordinaires à la CSE à l'ouverture du marché le 22 février 2023. La société est cotée sous le symbole "PHOS" à la CSE et "KD0" à la Bourse de Francfort (la "FSE").

Une consolidation des actions ordinaires de la Société sur une base d'un pour cinq cents à compter du 1er juin 2022 a été reflétée rétroactivement dans les présents états financiers (voir la note 13).

### **2. Continuité**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") applicables à la continuité de l'exploitation, qui supposent que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. En conséquence, il ne tient pas compte des ajustements qui seraient nécessaires, le cas échéant, si la société n'était pas en mesure de poursuivre son activité et était donc tenue de réaliser ses actifs et d'apurer ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants qui pourraient différer de ceux figurant dans les présents états financiers. La capacité de l'entreprise à poursuivre son activité dépend de sa capacité à obtenir des fonds propres supplémentaires et à réaliser des opérations rentables à l'avenir. Bien que la société ait réussi à obtenir des financements dans le passé, le succès de telles initiatives ne peut être garanti.

La société s'est engagée à franchir certaines étapes opérationnelles au cours des 12 prochains mois et, sur la base de ses prévisions actuelles de dépenses opérationnelles et de développement, la société dispose de fonds suffisants pour financer ses activités au cours des 12 prochains mois.

Ces états financiers n'incluent pas les ajustements relatifs à la recouvrabilité et à la classification des montants des actifs enregistrés et à la classification des passifs qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités. Ces ajustements pourraient être significatifs.

### **3. Base de présentation**

---

#### **(a) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC").

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont comptabilisés à leur juste valeur. En outre, ces états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des informations relatives aux flux de trésorerie.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 26 juin 2023.

#### **(b) Devise fonctionnelle et de conformité**

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société, sauf indication contraire.

#### **(c) Jugements et estimations comptables critiques**

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction émet des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Jugements critiques dans l'application des politiques comptables

Les informations relatives aux jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui présentent le risque le plus important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-dessous :

##### ***Impôt sur le revenu***

Les provisions pour impôts sont basées sur les lois adoptées ou pratiquement adoptées. Des modifications de ces lois pourraient affecter les montants comptabilisés dans le compte de résultat à la fois pendant la période de changement, ce qui inclurait tout impact sur les provisions cumulées, et pendant les périodes futures. Les actifs d'impôt différé (le cas échéant) ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est jugé probable que ces actifs seront recouvrables. Cela implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé sont susceptibles de s'inverser et un jugement sur la question de savoir s'il y aura ou non suffisamment de bénéfices imposables disponibles pour compenser les actifs d'impôt lorsqu'ils s'inverseront. Cela nécessite des hypothèses concernant la rentabilité future et est donc intrinsèquement incertain. Dans la mesure où les hypothèses concernant la rentabilité future changent, il peut y avoir une augmentation ou une diminution des montants comptabilisés au titre des actifs d'impôt différé ainsi que des montants comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle le changement se produit.

### **Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation**

L'application de la méthode comptable de la société pour les dépenses de prospection et d'évaluation et la dépréciation des dépenses capitalisées nécessite un jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la société, ce qui peut être basé sur des hypothèses concernant des événements ou des circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles informations sont disponibles. Si, après que les dépenses ont été capitalisées, des informations deviennent disponibles suggérant que le recouvrement des dépenses est improbable, le montant capitalisé est annulé dans le résultat de l'exercice au cours duquel les nouvelles informations deviennent disponibles.

#### **Capacité à poursuivre l'activité**

L'entreprise fait preuve de discernement pour évaluer s'il existe des incertitudes significatives susceptibles d'entraîner des doutes sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité.

#### Principales sources d'incertitude en matière d'estimation

Les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude en matière d'estimation qui présentent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs des états financiers sont les suivantes.

### **Évaluation des paiements fondés sur des actions**

La société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes pour évaluer les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions accordés aux courtiers. Les modèles d'évaluation des options nécessitent la saisie d'hypothèses subjectives, notamment le prix prévu de l'action, la volatilité du prix, le rendement des dividendes et le taux de déchéance. Des changements dans les hypothèses d'entrée peuvent avoir un impact significatif sur les estimations de la juste valeur et sur la perte globale et les réserves de capitaux propres de la société.

La société fait preuve de jugement pour déterminer la valeur des actions ordinaires émises pour une contrepartie non monétaire qui ne peut être évaluée de manière fiable. Pour déterminer la juste valeur des actions ordinaires, la direction a estimé la juste valeur des actions ordinaires en se référant au prix des actions ordinaires émises au comptant à peu près au moment de l'émission des actions ordinaires, car la direction estime qu'il s'agit de la mesure la plus fiable. Ce jugement exige de la direction qu'elle fasse diverses hypothèses et estimations qui sont susceptibles d'être incertaines.

### **Juste valeur des investissements en actions non cotées**

La société détient une participation dans Integrals Power Limited, une entité privée. La direction estime que le coût est proche de la juste valeur lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations récentes disponibles pour évaluer la juste valeur. Il n'y a pas d'indicateurs montrant que le coût pourrait ne pas être représentatif de la juste valeur.

#### **4. Principales méthodes comptables**

---

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux normes IFRS et reflètent les principales méthodes comptables suivantes :

##### **Instruments financiers**

###### *Comptabilisation*

La société comptabilise les actifs et les passifs financiers à la date à laquelle elle devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

###### *Classification*

La société classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- (i) ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global ("FVTOCI"), soit par le biais du compte de résultat ("FVTPL") ; et
- (ii) ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie. Les passifs financiers sont classés comme devant être évalués au coût amorti, sauf s'ils sont désignés comme devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat (choix irrévocable au moment de la comptabilisation). Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes sont enregistrés soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global.

L'entreprise reclasse les actifs financiers lorsque, et seulement lorsque, son modèle économique de gestion de ces actifs change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés. La société a mis en œuvre les classifications suivantes :

<b>Instrument financier</b>	<b>Classification</b>
Liquidité	FVTPL
Investissements	FVTPL
Liquidités soumises à restrictions	Coût amorti
Comptes créditeurs	Coût amorti

###### *Évaluation de la juste Valeur*

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier. La société évalue ses instruments financiers comme suit. Voir la note 15 pour plus d'informations sur la classification des instruments financiers de la société.

### *Dépréciation*

Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une preuve objective de leur dépréciation. Un actif financier est déprécié si des preuves objectives indiquent qu'une perte s'est produite après la comptabilisation initiale de l'actif et que cette perte a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif qui peuvent être estimés de manière fiable.

La société évalue toutes les informations disponibles, y compris sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'existence ou non d'une augmentation significative du risque de crédit. Pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit, la société compare le risque de défaillance de l'actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale, sur la base de toutes les informations disponibles et d'informations prospectives raisonnables.

### **Perte de base et diluée par action**

La perte de base par action est calculée en divisant la perte de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul de la perte diluée par action, des hypothèses sont formulées concernant les actions ordinaires potentielles en circulation au cours de l'année. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté pour inclure le nombre d'actions ordinaires supplémentaires qui seraient en circulation si, au début de l'année ou au moment de l'émission, si celle-ci est ultérieure, toutes les options et tous les bons de souscription étaient exercés. Le produit de l'exercice est utilisé pour acheter des actions ordinaires de la société à leur prix de marché moyen au cours de l'année, réduisant ainsi le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Si ces calculs s'avèrent anti-dilutifs, la perte diluée par action est identique à la perte de base par action.

### **Impôt sur le revenu**

La charge d'impôt sur le résultat se compose de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts courants sont comptabilisés pour les impôts estimés à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts à payer au titre des années précédentes. Les impôts courants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporelles déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque période de déclaration, la société réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

### **Paiements à base d'actions**

La société octroie des options d'achat d'actions ordinaires de la société aux administrateurs, dirigeants, employés et prestataires de services. La société comptabilise les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sur la base de la juste valeur estimée des options. Une évaluation de la juste valeur est effectuée pour chaque tranche d'acquisition de chaque attribution d'option et est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La juste valeur des options est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits des options octroyées en tant que charge de rémunération fondée sur des actions et en tant que réserves. Cela inclut une estimation des déchéances, qui est révisée pour tenir compte des déchéances réelles au cours des périodes suivantes. Le compte de réserve est ensuite réduit si les options sont exercées, et le montant initialement comptabilisé est alors crédité au capital social. Lorsque des instruments de capitaux propres sont émis en faveur de non-salariés et que tout ou partie des biens ou services reçus par l'entité en contrepartie ne peuvent être spécifiquement identifiés, ils sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions. Dans le cas contraire, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou services reçus.

### **Crédits d'impôt à recevoir**

La société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées et à un crédit remboursable sur les droits pour pertes en vertu de la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration engagés sur la base des estimations faites par la direction. La société comptabilise ces crédits d'impôt dans la période où il existe une assurance raisonnable quant aux recouvrements et aux cotisations et que la société se conformera aux conditions qui s'y rattachent.

### **Offres d'unités**

Le produit des placements d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis en utilisant la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du prix coté des actions existantes au moment de l'émission et tout résidu du produit est affecté aux bons de souscription.

### **Placements accreditifs**

Les déductions des dépenses de ressources aux fins de l'impôt sur le revenu liées aux activités exploratoires financées par des accords d'actions accreditives font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs conformément à la législation relative à l'impôt sur le revenu. Selon les termes des accords sur les actions accreditives, ces actions transfèrent la déductibilité fiscale des dépenses de ressources admissibles aux investisseurs. Lors de l'émission, la société divise l'action accreditive en i) une prime d'action accreditive, égale à la prime estimée, le cas échéant, que les investisseurs paient pour la caractéristique accreditive, qui est comptabilisée comme un autre passif, et ii) le capital social. Lorsque des dépenses sont engagées, la société décomptabilise l'autre passif et comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de la réduction d'impôt à laquelle elle a renoncé en faveur des actionnaires. La prime est comptabilisée en tant qu'autre revenu et l'impôt différé correspondant est comptabilisé en tant que provision fiscale.



Le produit de l'émission d'actions accréditatives ne peut être utilisé que pour des dépenses d'exploration d'avoirs miniers canadiens au cours d'une période de deux ans. La société peut également être assujettie à l'impôt de la partie XII.6 sur le produit des actions accréditatives auquel elle a renoncé en vertu de la règle de rétropection, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada sur les actions accréditatives. Le cas échéant, cet impôt est comptabilisé comme frais de financement jusqu'à ce que des dépenses admissibles soient engagées.

### **Résultat global (perte)**

Le résultat global est la variation des capitaux propres de la société résultant d'opérations et d'événements autres que les actionnaires de la société. Les gains et les pertes qui seraient autrement comptabilisés dans le bénéfice net sont présentés dans les autres éléments du "résultat global" jusqu'à ce qu'il soit jugé approprié de les comptabiliser dans le bénéfice net. Le résultat global se compose du résultat net et des autres éléments du résultat global et représente la variation des capitaux propres résultant d'opérations et d'événements sans rapport avec les actionnaires de la société. Pour les exercices présentés, la perte nette est identique à la perte globale.

### **Actifs d'exploration et d'évaluation**

Les activités d'exploration et d'évaluation impliquent la recherche de minéraux, la détermination de la faisabilité technique et l'évaluation de la viabilité commerciale d'une ressource identifiée.

Les coûts encourus avant que l'entreprise n'ait obtenu les droits légaux d'explorer une zone sont comptabilisés en charges dans l'année au cours de laquelle ils sont encourus. Une fois que le droit légal d'explorer une propriété a été acquis, les coûts directement liés aux coûts d'acquisition sont comptabilisés et capitalisés. Les dépenses ultérieures de prospection et d'évaluation sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Ces dépenses directes comprennent des coûts tels que les matériaux utilisés, les frais d'arpentage, les frais de forage, les paiements effectués aux entrepreneurs et l'amortissement des installations et équipements pendant la phase d'exploration. Les coûts non directement attribuables aux activités de prospection et d'évaluation, y compris les frais généraux d'administration, sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'acquisition des propriétés minérales et les dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au prix coûtant. Lorsque des actions sont émises dans le cadre des coûts d'acquisition de propriétés minières, elles sont évaluées au cours de clôture de l'action à la date d'émission, à moins que la juste valeur des biens ou services reçus ne puisse être déterminée. Les paiements liés à une propriété acquise dans le cadre d'un accord d'option ou de coentreprise, lorsque les paiements sont effectués à la seule discrétion de la société, sont comptabilisés dans les montants au moment du paiement.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de la ressource minérale ont été déterminées, la propriété est considérée comme une mine en cours de développement et est classée dans les "mines en construction". Les actifs d'exploration et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans des propriétés en développement.

Lorsqu'un projet est considéré comme n'ayant plus de perspectives commercialement viables pour la société, les dépenses d'exploration et d'évaluation relatives à ce projet sont considérées comme dépréciées. En conséquence, ces dépenses d'exploration et d'évaluation, qui dépassent les récupérations estimées, sont passées en pertes et profits. sont imputés au compte de résultat. La société évalue les actifs de prospection et d'évaluation pour dépréciation au moins une fois par an et lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif peut être supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'usage.

Il y a obligation d'engager des coûts de démantèlement et de réhabilitation de sites lorsque des perturbations environnementales sont causées par la prospection, l'évaluation, le développement ou la production en cours. Les coûts de démantèlement et de remise en état du site résultant de l'installation d'une usine et d'autres travaux de préparation du site, actualisés à leur valeur actuelle nette, sont provisionnés lorsque l'obligation d'engager de tels coûts survient et sont capitalisés dans le coût de l'actif correspondant. Ces coûts sont imputés aux opérations par le biais de l'amortissement de l'actif et de l'annulation de l'escompte sur la provision. L'amortissement est inclus dans les coûts d'exploitation, tandis que la désactualisation est incluse dans les coûts de financement. Les changements dans l'évaluation d'un passif lié au démantèlement ou à la remise en état d'une installation et autres travaux de préparation du site sont ajoutés au coût de l'actif correspondant ou en sont déduits. Les coûts de remise en état des sites endommagés au cours de la production sont comptabilisés à leur valeur actuelle nette et imputés aux opérations au fur et à mesure de l'avancement de l'extraction. Les changements dans l'évaluation d'un passif, qui survient au cours de la production, sont imputés au bénéfice d'exploitation. Le taux d'actualisation utilisé pour mesurer la valeur actuelle nette des obligations est le taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

Pour les périodes présentées, la société n'a pas d'obligations de démantèlement.

### **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques et implicites actuelles résultant d'un événement passé entraîneront probablement une sortie de ressources économiques de la part de l'entreprise et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.

L'échéance ou le montant de la sortie peut encore être incertain. Les provisions sont évaluées à la dépense estimée nécessaire pour régler l'obligation actuelle, sur la base des preuves les plus fiables disponibles à la date de clôture, y compris les risques et incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temporelle de l'argent est significative. Toutes les provisions sont réexaminées à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle.

### **Prises de position comptables récentes**

Amendements à l'IAS 1 :

Classement des passifs comme courants ou non courants et report de la date d'entrée en vigueur.

En janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1, Présentation des états financiers, afin de fournir une approche plus générale de la présentation des passifs comme courants ou non courants sur la base des accords contractuels en place à la date de clôture.

Ces amendements :

- précisent que les droits et conditions existant à la fin de la période de référence sont pertinents pour déterminer si la société a le droit de différer le règlement d'un passif d'au moins douze mois ;
- prévoient que les attentes de la direction ne sont pas une considération pertinente pour déterminer si l'entreprise exercera ses droits de différer le règlement d'un passif ; et
- clarifier le moment où un passif est considéré comme réglé.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle directive pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, qui doit être appliquée de manière rétrospective. La société n'a pas encore déterminé l'impact de ces amendements sur ses états financiers.

## **5. Changements de méthodes comptables**

À compter de l'exercice terminé le 28 février 2023, la société a modifié sa méthode comptable consistant à capitaliser les dépenses de prospection et d'évaluation, méthode qui avait été appliquée dans ses états financiers intermédiaires pour les trois premiers trimestres de l'exercice. La société estime que la comptabilisation en charges de ces coûts au fur et à mesure qu'ils sont encourus fournit des informations financières plus fiables et plus pertinentes. Le coût des activités d'exploration, à l'exclusion des coûts encourus pour acquérir et sécuriser les licences des propriétés d'exploration et les honoraires professionnels directement liés à ces acquisitions, est passé en charge jusqu'à ce qu'il soit établi qu'une propriété minière est commercialement viable. Auparavant, la société capitalisait ces montants dans ses états financiers intermédiaires.

Ce changement n'a aucun impact sur les états financiers de la Société au 28 février 2022 et pour l'exercice terminé à cette date, ni sur ceux du 1er mars 2021.

## **6. Encaisse et encaisse restreinte**

L'encaisse comprend l'encaisse détenue à la banque de 1 180 318 \$ (28 février 2022 - néant).

L'encaisse affectée comprend un placement de 35 000 \$ dans un certificat de placement garanti (" CPG ") (néant en 2022). Le CPG est un contrat encaissable d'un an dont la date d'échéance est le 24 octobre 2023 et qui rapporte un intérêt annuel de 3 %. Le CPG est détenu à titre de garantie pour les cartes de crédit émises aux dirigeants de la société.

## **7. Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance comprennent les liquidités versées à l'avance aux fournisseurs pour un montant de 765 803 \$ et les paiements excédentaires de 34 797 \$ effectués sur les cartes de crédit. (28 février 2022 - néant). Le tableau suivant détaille les dépenses pour lesquelles ces montants ont été payés à l'avance :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>\$</b>
Développement des affaires	272 215
Honoraires de consultation	245 105
Exploration minière et métallurgie	139 733
Frais d'administration généraux	78 750
Honoraires des administrateurs	30 000
<b>Total</b>	<b>765 803</b>

## **8. Investissements**

Le 10 janvier 2023, la société a conclu un accord d'investissement et d'option de licence ("accord") avec Integrals Power Limited ("IPL"), une société britannique, aux termes duquel la société a acquis 7 386 actions d'IPL pour 50 000 livres sterling (83 060 dollars). Selon les termes de l'accord, IPL a accordé une option pour acquérir une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production allant jusqu'à 1 000 tonnes de matériau actif de cathode de phosphate de fer lithié (LFP) pour un paiement supplémentaire de 950 000 livres sterling (non payé). IPL a également accordé à la société une autre option lui permettant d'acquérir, moyennant un paiement initial supplémentaire de 1 000 000 £ (non payé), une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production supérieure à 1 000 tonnes. La société s'est engagée à verser une redevance de 1,5 % par kilogramme de matériau actif de cathode LFP vendu par l'installation qui utilise la technologie IPL.

## **9. Emprunts à payer**

Le 13 septembre 2022, la Société a contracté un emprunt d'un montant en capital de 250 000 \$ avec une date d'échéance au 17 février 2023, conformément à l'entente avec Glen Eagle Resources pour l'acquisition de propriétés minières dans le secteur phare du Lac à l'Original (voir Note 11(a)). Aucun intérêt ne s'accumulera ni ne sera payable sur le montant principal. Ce prêt a été payé intégralement en espèces au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023.

Au 28 février 2022, les emprunts de la Société s'élevaient à zéro dollar.

L'évolution des emprunts pour l'exercice terminé le 28 février 2023 se présente comme suit :

	\$
Solde au 28 février 2022	-
Ajout aux emprunts	243 123
Charge de désactualisation	6 877
Remboursement	(250 000)
<b>Solde au 28 février 2023</b>	<b>-</b>

La Société a reconnu un gain de 6 877 \$ sur l'avantage lié aux taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché relativement à ce prêt à payer.

## **10. Billet à ordre à payer**

Le 30 novembre 2022, la Société a émis un billet à payer à Expoworld Ltd, une société détenue par le chef de la direction de la Société, d'un montant de 850 000 \$ (28 février 2022 - néant). La date d'échéance du billet à ordre est le 28 février 2024. La société est tenue de payer des intérêts de 8 % par année. Ce billet à ordre, incluant les intérêts courus de 12 171 \$ (28 février 2022 - néant \$), a été payé au comptant en totalité au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023. (Voir note 14)

### 11. Actifs d'exploration et d'évaluation

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs de prospection et d'évaluation dans la région du Saguenay, au Québec, pour l'exercice terminé le 28 février 2023 :

	Zone phare du Lac à l'Original (a) \$	Zone Bégin- Lamarche (b) \$	Zone Bluesky (c) \$	Total \$
Solde au 28 février 2022	-	-	-	-
Frais d'acquisition	3 270 709	264 200	109 325	3 644 234
Solde au 28 février 2023	3 270 709	264 200	109 325	3 644 234

L'entreprise comptabilise les dépenses de prospection et d'évaluation non liées à l'acquisition dans le compte de résultat. Ces dépenses sont présentées comme des dépenses d'exploration minière et de métallurgie dans l'état de la perte et de la perte globale. Le tableau suivant détaille ces dépenses pour l'année se terminant le 28 février 2023 :

	Zone phare du Lac à l'Original (a) \$	Zone Bégin- Lamarche (b) \$	Zone Bluesky (c) \$	Total \$
Conseil	18 500	36 101	-	54 601
Prospection, forage et géophysique	286 486	514 651	-	801 137
Métallurgie	328 705	-	-	328 705
	633 691	550 752	-	1 184 443

#### **(a) Zone phare du Lac à l'Original**

Le 17 juin 2022, la Société a conclu une convention d'option (la "convention"), qui a été modifiée par la suite, avec une société indépendante inscrite à la Bourse de croissance TSX (l'"optionneur"), qui donne à la Société le droit d'acquérir un intérêt juridique et bénéficiaire de 100 %, sous réserve d'une redevance existante de 1 % sur le rendement net de fonderie (NSR), dans une propriété d'exploration de phosphate dans la province de Québec. Conformément à l'accord, la société a acquis l'intérêt dans la propriété en payant une contrepartie totale en espèces de 1 491 000 \$ comme suit :

- (i) 191 000 \$ le 17 juin 2022, paiement effectué
- (ii) 300 000 \$ au plus tard le 7 juillet 2022, paiement effectué
- (iii) 100 000 \$ au plus tard le 25 juillet 2022 (tel qu'amendé), paiement effectué
- (iv) 400 000 \$ au plus tard le 25 août 2022 (tel qu'amendé), paiement effectué
- (v) 250 000 \$ au plus tard le 14 septembre 2022 (tel que modifié), paiement effectué.
- (vi) 250 000 \$ par l'émission d'un billet à ordre ne portant pas intérêt (note 9) dont la date d'échéance est le 17 février 2023, au plus tard le 14 septembre 2022. (tel qu'amendé), qui a été émis et payé.

De plus, selon l'entente, la Société a émis 6 000 000 de ses actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour une valeur totale de 1 500 000 \$.

Les actions ordinaires sont soumises à une restriction de revente, 10 % de ces actions étant libérées le 31

mars 2023 et 15 % de ces actions étant libérées tous les trois mois par la suite.

La société a acheté la redevance NSR de 1 % relative à cette propriété pour 50 000 \$. De plus, la société a émis 700 000 actions à 0,02 \$ l'action à titre d'honoraires d'intermédiation pour la propriété minière. Dans l'éventualité où la Société aurait plus de 85 000 000 d'actions émises et en circulation sur une base pleinement diluée au moment de compléter son inscription à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la " CSE "), la Société s'engage à émettre des actions additionnelles au détenteur de l'option calculées comme suit :

(a) 8,95% multiplié par ; (b) le nombre d'actions émises et en circulation sur une base entièrement diluée au moment de la finalisation de l'inscription à la CSE ; (c) moins 6 000 000 d'actions déjà émises au donneur d'option. À la date de l'inscription, la société avait moins de 85 000 000 d'actions en circulation. Par conséquent, aucune action supplémentaire n'a été émise en faveur de l'auteur de l'option.

La Société a également acheté deux claims miniers supplémentaires à proximité de la propriété Lac à l'Original pour un montant de 15 000 \$ en espèces.

La Société a conclu une entente d'option avec deux individus pour l'acquisition de 11 claims miniers dans la province de Québec à proximité de la propriété Lac à l'Original. La Société a effectué un paiement de 90 000 \$ en espèces pour l'acquisition des claims miniers.

Le 12 septembre 2022, la Société a conclu une entente pour l'achat de 7 claims miniers dans cette région de la province de Québec pour une considération totale de 21 000 \$ comprenant 7 000 \$ réglés par l'émission de 28 000 actions à 0,25 \$ l'action et 14 000 \$ en espèces. De plus, la Société a payé 89 709 \$ en espèces pour le jalonnement de claims au cours de l'année se terminant le 28 février 2023.

#### **(b) Zone de Bégin – Lamarche**

Le 27 juillet 2022, la Société a acheté 24 claims miniers dans cette région de la province de Québec pour une contrepartie totale de 222 500 \$, soit 12 500 \$ réglés par l'émission de 50 000 actions à 0,25 \$ l'action et 210 000 \$ en espèces. De plus, la Société a payé 41 700 \$ en espèces pour le jalonnement de claims au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023.

#### **(c) Secteur Bluesky**

Le 12 septembre 2022, la Société a acheté 23 claims miniers dans cette région de la province de Québec pour une contrepartie totale de 50 000 \$, dont 40 000 \$ ont été réglés par l'émission de 160 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action et 10 000 \$ en espèces. De plus, la Société a payé 59 325 \$ en espèces pour le jalonnement de claims au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023.

## **12. Passif au titre des primes d'émission d'actions accréditives**

	Pour l'exercice se terminant Le 28 février 2023	Pour l'exercice se terminant Le 28 février 2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	-	-
Passif engagé par l'émission d'actions accréditives	166 100	-
Amortissement pour l'exercice	(74 767)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>91 333</b>	<b>-</b>

La société a émis 3 322 000 unités accréditives à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 1 328 000 \$, dont le détail est disponible dans la note 12(g). Le produit brut des actions accréditives comprend une prime d'émission d'actions accréditives de 166 100 \$, au prix de 0,05 \$ par unité.

## **13. Capital social et surplus d'apport**

Le capital social autorisé de la société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

La société n'a pas d'actions privilégiées en circulation.

	Pour l'exercice se terminant le 28 février 2023	Pour l'exercice se terminant le 28 février 2022
	Nombre d'actions	Montant \$
Solde aux 28 février 2021 et 2022	598 718	8 927 636
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé (0,02 \$ par action) (voir (a) ci-dessous)	19 300 000	386 000
Émission d'actions à titre d'honoraires d'intermédiation pour des propriétés minières (voir (a) ci-dessous)	700 000	14 000
Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat d'actions (0,02 \$ par action) (voir (b) ci-dessous)	500 000	13 927
Émission d'actions lors de l'acquisition d'actifs d'exploration (0,25 \$ par action) (voir (c) ci-dessous)	6 238 000	1 559 500
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé (0,25 \$ par action) (voir (d) et (e) ci-dessous)	8 629 000	2 157 250
Émission d'actions et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé (0,35 \$ par unité) (voir (f) ci-dessous)	8 931 004	3 125 850
Émission d'actions accréditives et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé (0,40 \$ par unité) (voir (g) ci-dessous).	3 322 000	1 328 800
Émission d'actions pour services (voir (h) ci-dessous)	100 000	35 000
Passif au titre de la prime d'émission d'actions accréditives (note 12)		(166 100)
Frais d'émission d'actions (voir (a), (d), (e), (f) et (g) ci-dessous)		(458 863)
<b>Solde, 28 février 2023</b>	<b>48 318 722</b>	<b>16 923 000</b>
		<b>598 718</b>
		<b>8 927 636</b>

Opérations sur le capital et le surplus d'apport :

- (a) Le 28 juin 2022, la société a émis 19 300 000 actions ordinaires à 0,02 \$ l'action pour un produit brut de 386 000 \$. Des frais juridiques de 11 655 \$ ont été engagés par la Société relativement à l'émission et ont été comptabilisés à titre de frais d'émission d'actions. De plus, 700 000 actions à 0,02 \$ l'action pour une valeur totale de 14 000 \$ ont été émises à titre d'honoraires d'intermédiation pour des propriétés minières à la même date.
- (b) Le 11 juillet 2022, 500 000 options ont été exercées à 0,02 \$ l'action pour un produit brut de 10 000 \$. La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée à 3 927 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital social.
- (c) La société a émis 6 050 000 actions ordinaires à 0,25 \$ par action dans le cadre de contrats d'achat d'actifs d'exploration d'une juste valeur de 1 512 500 \$ (voir notes 11(a) et 11(b)). Le 12 septembre 2022, la Société a émis 28 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour des claims miniers dans le secteur phare du Lac à l'Original (voir note 11(a)) et 160 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour des claims miniers dans le secteur Bluesky (voir note 11(c)).
- (d) Le 23 août 2022, la Société a émis 7 035 000 actions à 0,25 \$ l'action pour un produit brut de 1 758 750 \$. La Société a payé 67 560 \$ à titre de frais de courtage pour le placement privé, comptabilisés comme frais d'émission d'actions.
- (e) Le 31 août 2022, la Société a émis 1 594 000 actions à 0,25 \$ l'action pour un produit brut de 398 500 \$. La Société a payé 13 280 \$ et émis 323 360 bons de souscription d'actions ordinaires à titre de frais de courtage pour les émissions, comptabilisés comme frais d'émission d'actions. La juste valeur des bons de souscription a été déterminée selon le modèle d'évaluation Black Scholes à 43 395 \$.
- (f) Le 1er décembre 2022, la Société a émis 685 716 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 240 001 \$. Le 22 décembre 2022, la Société a émis 3 647 362 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 1 276 577 \$. Le 17 janvier 2023, la Société a émis 1 574 784 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 551 174 \$ et le 15 février 2023, la Société a émis 3 023 142 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 1 058 100 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. La société a payé 57 544 \$ en frais de courtage et a émis 182 697 bons de souscription en tant que bons de souscription de courtier. La juste valeur des bons de souscription des courtiers a été calculée à 36 031 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée en tant que frais d'émission d'actions. La société a comptabilisé 149 092 \$ de frais juridiques liés à l'émission d'actions au 28 février 2023.
- (g) Le 1er décembre 2022, la Société a émis 600 000 unités accréditatives à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 240 000 \$. Le 22 décembre 2022, la Société a émis 1 472 000 unités FT à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 588 800 \$. Le 30 décembre 2022, la Société a émis 1 250 000 parts de FT à 0,40 \$ par part pour un produit brut de 500 000 \$. Chaque unité FT est composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action non accréditative supplémentaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. La valeur du capital social a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission. La société a émis 99 400 bons de souscription et a payé 46 160 \$ en frais de courtage pour le placement privé. La juste valeur des bons de souscription des courtiers a été calculée à 23 585 dollars en utilisant le modèle de tarification Black Scholes et a été comptabilisée dans les frais



d'émission d'actions.

- (h) La société a émis 100 000 actions à 0,25 \$ par action pour des services. La juste valeur des actions était de 35 000 \$ et a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission.
- (i) Des souscriptions de 46 119 \$ pour 184 480 bons de souscription ont été reçues au 28 février 2023 et ont été comptabilisées comme des actions à émettre. La juste valeur de ces bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 22 138 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport aux actions à émettre. Les actions ont été émises le 9 mars 2023 (Note 18).

### **Options**

La société a adopté un régime d'options sur actions (le "régime") le 25 août 2022 (la "date d'entrée en vigueur") en vertu duquel la société est autorisée à octroyer des options sur actions permettant aux détenteurs d'options d'acheter jusqu'à un nombre d'actions ordinaires égal à 20 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société à la date d'entrée en vigueur du régime. La société est autorisée à émettre jusqu'à 6 836 744 options.

Le Conseil d'administration (le "Conseil") fixe le prix d'exercice de toute option d'achat d'actions au moment de son attribution, qui ne peut être inférieur au prix d'exercice autorisé par le CSE. Une option d'achat d'actions peut être exercée pendant une période fixée par le Conseil, commençant à la date d'attribution et se terminant au plus tard dix ans après la date d'attribution de l'attribution ou pendant une période plus courte déterminée par le Conseil.

Les conditions d'acquisition sont déterminées par le Conseil à chaque date d'attribution, sauf dans le cas des options sur actions émises pour les consultants engagés dans des activités de relations avec les investisseurs, qui sont acquises en neuf mois, par intervalles trimestriels, à compter de la date d'attribution.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation le 28 février 2021	4 650	70
Expiré au cours de l'année	(4 250)	75
En circulation le 28 février 2022	400	35
Émises au cours de l'année	6 725 000	0,28
Expirées au cours de l'année	(400)	35
Exercées au cours de l'année	(500 000)	0,02
En circulation au 28 février 2023	6 225 000	0,30

Le tableau suivant résume les options en circulation et exerçables au 28 février 2023 :

Date d'expiration	Nombre d'options d'options en circulation	Nombre d'options d'options exerçables	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
22 février 2026	3 075 000	768 750	0,25	2,99
22 février 2026	3 150 000	787 500	0,35	2,99

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023, la Société a comptabilisé 542 805 \$ de rémunération à base d'actions liée à l'acquisition d'options (28 février 2022 - néant). La juste valeur des options était basée sur le modèle d'évaluation Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

**Moyennes pondérées**

Prix de l'action	\$0,28
Rendement du dividende	Nil
Prix d'exercice	\$0,28
Risque Taux d'intérêt libre	3,60%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	3,13

**Bons de souscription**

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023, la Société a émis 323 360 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,25 \$ par action et 282 097 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,50 \$ par action à titre de frais de courtage pour des placements privés. 6 126 500 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,50 \$ par action dans le cadre de plusieurs placements privés qui ont eu lieu au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023.

	Nombre de bons	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 28 février 2022	124 224	0,32
Émises au cours de l'année	6 731 957	0,49
Annulées au cours de l'exercice	(124 224)	0,32
Exercées au cours de l'exercice (Note 13 (i))	(184 480)	0,25
En circulation au 28 février 2023	6 547 477	0,49

Voici un résumé des bons de souscription en circulation et exerçables au 28 février 2023 :

<b>Date expiration</b>	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix d'exercice \$</b>	<b>Durée de vie moyenne pondérée restante</b>
<b>23 août 2024</b>	138 880	0,25	1,48
<b>31 décembre 2025</b>	6 408 597	0,50	2,84

Les bons de souscription émis dans le cadre des unités sont évalués selon la méthode résiduelle conformément à la convention comptable de la Société, avec une valeur de néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023 (néant en 2022) pour les 6 126 500 attribués. La juste valeur des 605 457 bons de souscription d'actions octroyés a été estimée à la juste valeur de 103 011 \$ à la date d'octroi, selon le modèle d'évaluation Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

<b>Moyennes pondérées</b>	
Cours de l'action	\$0,30
Rendement du dividende	Nil
Prix d'exercice	\$0,37
Risque Taux d'intérêt libre	3,48%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	2,48

#### **14. Transactions avec des parties liées**

Les parties liées et les transactions entre parties liées ayant une incidence sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et comprennent les transactions avec les personnes ou entités suivantes :

##### **Principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'entreprise dans son ensemble. La société a déterminé que les principaux dirigeants sont les membres exécutifs et non exécutifs du conseil d'administration de la société et les mandataires sociaux.

d'administration de la société et les mandataires sociaux.

La rémunération du personnel de direction clé se compose des éléments suivants :

	<b>Pour l'exercice se terminant</b>	
	<b>Le 28 février 2023</b>	<b>le 28 février 2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Frais de gestion	308 389	-
Honoraires des administrateurs	66 500	-
Rémunération fondée sur des actions	320 160	-
	<u>695 049</u>	<u>-</u>
<b>Créances sur les parties liées</b>		
	<b>Le 28 février 2023</b>	<b>Le 28 février 2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Payés à l'avance	<u>30,000</u>	<u>-</u>
	30,000	-

Le solde payé d'avance comprend des montants versés à l'avance à un administrateur au titre de ses honoraires.

**Dettes envers les parties liées**

	<b>Le 28 février 2023</b>	<b>Le 28 février 2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Comptes créditeurs	<u>79 290</u>	<u>58 617</u>
	79 290	58 617

Le solde des comptes créditeurs comprend les montants à payer aux principaux dirigeants pour les services reçus au cours de l'année.

La Société a émis un billet à payer de 850 000 \$ à une partie liée. Ce billet à ordre a été payé intégralement en espèces au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023. De plus amples détails sur la transaction se trouvent à la note 10.

**15. Instruments financiers et gestion du risque de capital**

Les instruments financiers sont des accords entre deux parties qui se traduisent par des promesses de paiement ou de réception de liquidités ou d'instruments de capitaux propres. La société classe ses instruments financiers comme suit : liquidités et investissements à la JVTPL, liquidités soumises à restrictions et comptes créditeurs au coût amorti. La valeur comptable de ces instruments est proche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 - Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et

Niveau 3 - Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la société évalués à la juste valeur par niveau dans la hiérarchie de la juste valeur :

<b>En date du 28 février 2023</b>				
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Encaisse	1 180 318	-	-	1 180 318
Investissements	-	-	83 060	83 060
	<b>1 180 318</b>	<b>-</b>	<b>83 060</b>	<b>1 263 378</b>

Les investissements de niveau 3 comprennent les investissements dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. Les coûts sont proches des justes valeurs car il n'y a pas suffisamment d'informations récentes disponibles pour mesurer la juste valeur.

La société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La société n'est pas exposée à un risque de crédit important, car son exposition maximale est liée aux soldes de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions, qui s'élèvent à 1 215 318 dollars.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Au 28 février 2023, la société dispose de 1 180 318 \$ en trésorerie et 35 000 \$ en encaisse affectée et de 419 415 \$ en passifs financiers, ce qui représente l'exposition maximale de la Société au risque de liquidité.

Les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes.

<b>Au 28 février 2023</b>				
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Flux de trésorerie contractuels</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>1-3 ans</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Comptes à payer	146 658	146 658	146 658	-
Charges à payer	272 757	272 757	272 757	-
	<b>419 415</b>	<b>419 415</b>	<b>419 415</b>	<b>-</b>

Au 28 février 2023, la société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour honorer ses engagements financiers (note 2).

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des matières premières et des actions.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la société réalise une perte à la suite d'un changement de taux d'intérêt est faible, car la société n'a pas d'investissements ou de passifs à taux d'intérêt variables.

(b) Risque de change

Au 28 février 2023 et au 28 février 2022, les instruments financiers de la Société sont principalement libellés en dollars canadiens, ses dépenses importantes sont en dollars canadiens et toute levée de fonds future devrait se faire en dollars canadiens. Par conséquent, la société estime que son risque de change est minime.

(c) Risque de prix

Le risque de prix est lié aux risques de prix des actions et des matières premières. Le risque de prix des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la société en raison des mouvements des prix des actions individuelles ou des mouvements généraux du niveau du marché boursier. Le risque de prix des matières premières est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices et la valeur économique dû aux mouvements et à la volatilité des prix des matières premières. La société ne détenant aucun investissement ou actif lié aux actions ou aux matières premières, elle n'est pas exposée au risque de prix.

*Gestion du capital*

La société considère que son capital est constitué des capitaux propres.

Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la société peut tenter d'émettre de nouvelles actions. Bien que la société ait réussi à lever des fonds dans le passé par l'émission d'actions, il n'est pas certain qu'elle continue à utiliser cette méthode de financement en raison des conditions de marché difficiles actuelles.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capitaux, la société prépare des budgets de dépenses qui sont mis à jour si nécessaire en fonction de divers facteurs, y compris le déploiement réussi de capitaux et les conditions générales de l'industrie.

La direction revoit régulièrement la structure du capital pour s'assurer que les objectifs susmentionnés sont atteints. Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours des exercices terminés les 28 février 2023 et 2022. La société n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

## **16. Impôt sur le revenu**

Le rapprochement entre les impôts sur les bénéfices aux taux statutaires et les impôts déclarés se présente comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Perte de l'année	(3 188 364)	(64 517)
Recouvrement attendu de l'impôt sur le revenu sur la base du taux statutaire	(861 000)	17 000
Variation des taux statutaires, des taux d'imposition étrangers, des taux de change et autres	(6 000)	-
Différences permanentes	127 000	-
Impact des actions accréditives	150 000	-
Coût de l'émission d'actions	(96 000)	-
Ajustement de la provision de l'année précédente par rapport aux déclarations fiscales statutaires	(1 264 000)	-
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	1 950 000	(17 000)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le revenu</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les principales composantes des actifs d'impôt différé de la société qui n'ont pas été incluses dans l'état de la situation financière sont les suivantes :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Actifs d'impôts différés</b>		
Frais d'émission d'actions	77 000	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	253 000	-
Pertes en capital admissibles	57 000	-
Pertes autres qu'en capital disponibles pour des périodes futures	1 604 000	41 000
	<b>1 991 000</b>	<b>41 000</b>
<b>Actifs d'impôts différés nets non comptabilisés</b>	<b>(1 991 000)</b>	<b>(41 000)</b>
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les principales composantes des différences temporaires, des crédits d'impôt non utilisés et des pertes fiscales non utilisées de la société qui n'ont pas été incluses dans l'état de la situation financière sont les suivantes :

	<b>2023</b>	<b>Étendue des dates</b>	<b>2022</b>	<b>Étendue des dates</b>
	<b>\$</b>	<b>d'expiration</b>	<b>\$</b>	<b>d'expiration</b>
<b>Différences temporaires</b>				
Actifs de prospection et d'évaluation	935 000	Sans date d'expiration	-	Sans date d'expiration
Frais d'émission d'actions	285 000	2044 à 2047	-	2042 à 2045
Pertes en capital admissibles	209 000	Sans date d'expiration	-	Sans date d'expiration
Pertes autres qu'en capital disponibles pour périodes futures	5 940 000	2027 à 2043	153 000	2039 à 2041
<b>Canada</b>	<b>5 940 000</b>	<b>2027 à 2043</b>	<b>153 000</b>	<b>2039 à 2041</b>

## **17. Information sectorielle**

---

La société a un secteur d'exploitation qui consiste en l'exploration de propriétés minières. Toutes les activités et tous les actifs à long terme de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2023 ont été réalisés au Canada.

## **18. Événements postérieurs à la date du bilan**

---

(a) Acquisition de claims -

Le 10 mars 2023, la Société a acquis 13 claims miniers supplémentaires dans la région de Bégin-Lamarche pour une contrepartie de 22 825 \$ d'une partie sans lien de dépendance par l'émission de 27 173 actions ordinaires.

(b) Exercice de bons de souscription -

Le 9 mars 2023, la Société a émis 238 240 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice de bons de souscription de courtiers. Du produit de l'exercice des bons de souscription, 46 119 \$ avaient été reçus au 28 février 2023 et sont comptabilisés à titre d'actions à émettre dans les présents états financiers.

Le 17 mai 2023, la Société a émis 7 143 actions ordinaires à 0,50 \$ l'action, lors de l'exercice des bons de souscription des courtiers, pour un produit total de 3 572 \$.

Le 30 mai 2023, la Société a émis 4 480 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 1 120 \$.

(c) Placement privé-

Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 205 217 unités au prix de 0,70 \$ par action pour un produit brut de 843 652 \$. Chaque unité est composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026. De plus, la société a émis 1 869 375 unités FT au prix de 0,80 \$ l'unité pour un processus brut de 1 495 500 \$. Chaque unité FT est composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action non accréditive supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026. Le produit brut total de la transaction s'élève à 2 339 152 \$.

La Société a émis 42 857 actions ordinaires à 0,51 \$ par action et 149 654 bons de souscription à titre de frais de courtage liés au placement privé. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire non accréditive au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026.

(d) Émission de bons de souscription -

Le 24 avril 2023, la société a octroyé 100 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à un consultant. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % sont acquis le 24 avril 2023 (ii) des incréments de 25 % sont acquis tous les six mois après le 1er mars 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

Le 24 avril 2023, la société a octroyé 732 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à un consultant. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % sont acquis le 24 avril 2023, (ii) des incréments de 25 % sont acquis tous les six mois après le 1er avril 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

(e) Annulation d'options

Le 5 avril 2023, 225 000 options sur actions ont été annulées.